

Compte-rendu du conseil municipal

Lundi 26 février 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MUNIER.

Présents : Mmes Colette MARTIN, Pol Alexandra ROYER, Hana BILAK, Bernadette ROULLET, Cidalia FERREIRA

MM David MUNIER, Christophe DEHLINGER, Paolo CHIGGIATO, Lucien SEIDEL, Carmelo SAITTA, Jean DUBOULOZ, Roland FRENE,

Absents : Mmes Catherine MATHIEU, Polyanna DO CARMO, MM, Patrick TISSOT, Jean LECOQ, Stéphane MITZAS, Sylvain MISSE

Procurations : Catherine MATHIEU à Paolo CHIGGIATO, Sylvain MISSE à Roland FRENE, Stéphane MITZAS à Nathalie MOULIN-SCHWARTZ, Patrick TISSOT à Colette MARTIN

Secrétaire : Christophe DEHLINGER

Ouverture de la séance : 20h02

I- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/02/2024 :

Rectification demandée dans « Tour de Table » : Sylvain MISSE remet à Monsieur le Maire un courrier donné par un parent d'élève de Dolto au sujet de l'absence d'une ATSEM et non par l'école.

Approuvé à l'unanimité

II- DELIBERATIONS :

1- Promesses de vente/achat – Bâtiment Ancienne mairie

Considérant la délibération du 17/03/2021 qui approuve le principe de mettre en vente le bâtiment communal cadastré A255 et A256 situé 28 rue du Château ; Rectifiée en date du 13/02/2024 ;

Considérant la délibération du 14/06/2023 qui règlemente cette vente par un cahier des Charges complet qui énonce les modalités de la vente, les conditions de vente, la constitution du dossier par le candidat et les critères de jugement des offres

Considérant la délibération du 22/11/2023 qui approuve la vente du bien communal cadastré A255 et A256 situé 28 rue du château pour une superficie de 700 m² à SASU DOMAINE 74200 THONON LES BAINS conformément à l'offre reçue en mairie le 11/07/2023 pour un prix de 500'000 € (cinq cent mille euros) conformément au cahier des charges ;

Il convient de procéder à la signature des avant-projets de vente et d'achat du bien cité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans de découpage du bâtiment proposés par l'acquéreur.

M. Frêne dit que concrètement l'acquéreur achète le bâtiment de l'ancienne mairie pour 140'000 €. Pourquoi le vendre à ce prix ?

Le Maire explique que la commune a déjà acté la vente lors de sa séance du 22 novembre 2023 et dit que la Mairie reste propriétaire d'une partie du bâtiment et conserve ainsi une partie de son patrimoine.

L'appartement et le local dédié à une profession médicale seront utilisables immédiatement.

Il précise également que le notaire a conseillé la commune de faire une vente à terme plutôt que vente à la signature afin de protéger la collectivité en cas de problème avec l'acquéreur, le bâtiment resterait ainsi la propriété de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les projets de vente et d'achat concernant le bien cadastré A255 et A256 situé 28 rue du Château 01170 CHEVRY, entre la commune de Chevry et la SASU DOMAINE 74200 THONON LES BAINS et autorise Monsieur le maire à procéder à la signature des actes de vente et d'achat entre la commune de Chevry et la SASU DOMAINE 74200 THONON LES BAINS

Approuvé à la majorité

(13 voix Pour, 1 abstention S. MITZAS, 3 contres R. FRENE, J. DUBOULOZ, S. MISSE)

III – TOUR DE TABLE

David MUNIER :

- Prochain CM aura lieu le 13/03/2024
- Concernant l'ouverture de la maison funéraire prévue en mai prochain, il est nécessaire de nommer des élus pour les procédures administratives à venir.

Sont désignés :

- David MUNIER
- Alexandra ROYER
- Hana BILAK
- Nathalie MOULIN-SCHWARTZ
- Bernadette ROULLET

Fin de la séance à 20h40